

CM 16.05.2022
SÉANCE DU 16 MAI 2022

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le
ID : 044-214400772-20220516-2022_05_03-DE

MAIRIE DE
JOUÉ-SUR-ERDRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice	19	L'an deux mille vingt deux, Le seize mai, à vingt heures,
Présents	18	Le Conseil municipal de la Commune de JOUÉ-SUR-ERDRE (Loire-Atlantique) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
Votants	19	à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Pierre BELLEIL, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 09 mai 2022

PRÉSENTS : MM. Jean-Pierre BELLEIL, Maire, Guy PÉTARD, Roseline VOISIN, Christian JADEAU, Liliane MERLAUD, Frédéric TROVALLET (Adjoint), Emilie BATARD, Marie-Paule BELLEIL, Amandine BOURÉ, Yves BOURÉ, Anne-Claude BRANCHEREAU, Marie-Dominique BRANCHEREAU, Yann DENIAUD, Didier LESEAULT, Thierry MARCHAND, Olivier RAVARD, Frédéric SIMONNEAU, Ann VIOLLIER

EXCUSÉS : Jessica DUFOUR (pouvoir à Roseline VOISIN)

ABSENTS : néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Frédéric TROVALLET

2022-05-03 – ÉVOLUTION DU PLAN LOCAL D'URBANISME : CHOIX DU BUREAU D'ÉTUDES

Le conseil municipal,

Vu la délibération en date du 29 novembre 2021 autorisant Monsieur le Maire à consulter des bureaux d'études pour modification du P.L.U.,

Suite à la consultation opérée par courrier par Monsieur le Maire, 1 offre de prix lui est parvenue comme suit :

Entreprises consultées	Objet du marché	Coût HT	Coût TTC	Observations
OUEST'AM à Saint Herblain	révision allégée	5.945,00	7.134,00	
	révision allégée, avec 4 réunions supplémentaires et dossier CDPENAF	8.145,00	9.774,00	
	révision allégée avec notice de concertation + évaluation environnementale + PPA	4.025,00	4.830,00	
	déclaration de projet	4.750,00	5.700,00	

CM 16.05.2022

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le
ID : 044-214400772-20220516-2022_05_03-DE

A + B URBANISME à Saint Même le Tenu	Pas de réponse à la consultation
AUDICCÉ à Saumur	Pas de réponse à la consultation

Après examen des critères relatifs notamment aux capacités, références, coût global et délai d'exécution, il s'avère que l'offre économiquement la plus avantageuse est celle présentée par le Bureau d'Études OUEST AM.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, À L'UNANIMITÉ :

- Adopte la proposition du Bureau d'Études OUEST AM
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'acte d'engagement afférent

Le Maire : Jean-Pierre BELLEIL

